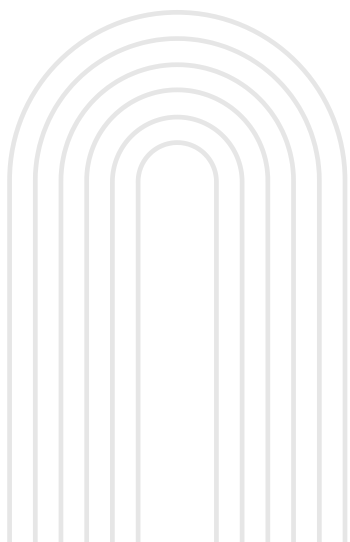




ETUDES SPECIFIQUES

Le SATESE 37 met son expérience en assainissement au profit des collectivités, des industriels et établissements publics et privés pour répondre de manière la plus complète possible à leurs besoins.



“Notre engagement :
mettre notre expertise à
votre service pour répondre
aux enjeux techniques,
réglementaires et
environnementaux”

LES OBJECTIFS

- Apporter une offre de prestations techniques adaptée à vos besoins,
- Accompagner les Maîtres d'ouvrage dans la production de documents réglementaires,
- Apporter une aide à la décision pour vos investissements,
- Contribuer à une gestion durable de l'eau et à la protection des milieux naturels.

VOUS BENEFICIEZ :

- ✓ d'un savoir-faire permettant des interventions pertinentes, adaptées à la réalité du terrain
- ✓ d'une expertise publique reconnue, aussi bien sur le plan technique que réglementaire
- ✓ d'un partenaire technique, neutre et impartial, engagé à vos côtés



LES PRESTATIONS



Les interventions techniques

Bilan 24 heures simplifié



Terrain

Cette mesure peut être réalisée dans le cadre de la réception des travaux de construction ou de réhabilitation d'une station d'épuration, quelle que soit sa capacité de traitement.

Le volume d'effluent est mesuré pendant 24 heures en entrée et en sortie de station, avec enregistrements horaires lorsque les données sont représentatives.

Des prélèvements sur 24 heures sont également réalisés en entrée et en sortie de station, selon les normes en vigueur.

Le transport réfrigéré des échantillons est réalisé sous 24 heures au laboratoire partenaire.



Livable

☞ Compte-rendu du bilan 24 heures

Mesures de rejet



Terrain

Les rejets d'effluents non domestiques raccordés au réseau public de collecte sont soumis à autorisation. Cette autorisation est parfois complétée d'une convention de déversement précisant les conditions techniques, juridiques et financières du rejet.

De façon à caractériser les effluents, le SATESE 37 peut intervenir pour mesurer les flux de pollution rejetés au réseau, sur des durées de 24h, 48 h ou plus.

L'intervention terrain comprend :

- Une mesure en continu du volume d'effluent avec, si possible, enregistrement des débits horaires ;
- La réalisation de prélèvements d'échantillons (si nécessaire) asservis au débit et conservés dans une enceinte réfrigérée ;
- La confection, à partir des prélèvements unitaires, d'échantillons représentatifs moyens par 24 heures ;
- Les relevés d'index d'équipements ou de compteurs nécessaires à la compréhension du fonctionnement du dispositif et au recoupement d'informations ;
- Le transport des échantillons dans une enceinte réfrigérée jusqu'au laboratoire partenaire.

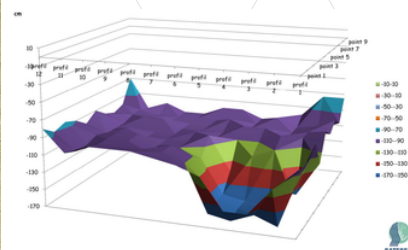


Livable

☞ Rapport d'intervention



Etude bathymétrique



Terrain

Cette étude est le préalable à toute opération de curage d'une lagune. La bathymétrie permet d'évaluer la hauteur de boue et de localiser les lieux d'accumulation. La mesure est réalisée préférentiellement sur les premiers bassins à partir d'une barque, guidée par un maillage en surface représentant 25 à 100 m² selon la taille du bassin :

- mesure de la hauteur de boue, à l'aide d'une perche à boue ;
- mesure de la profondeur totale du bassin ;
- calcul par différence de la hauteur de boue réelle.

Cette opération permet une évaluation de la quantité de boue présente dans les bassins et de la nécessité de les évacuer. Elle peut s'accompagner de la réalisation de prélèvements pour échantillonnage, afin de vérifier la qualité des boues et d'envisager une filière d'élimination conforme à la réglementation.



Livable

- Compte-rendu de l'étude bathymétrique

Métrologie



Terrain

La vérification des équipements de mesure et des préleveurs d'échantillons permet de s'assurer de leurs conditions de fonctionnement et de la validité des informations fournies. Les débitmètres sont vérifiés à l'aide d'un appareillage adapté selon la configuration :

- banc ou cales d'étalonnage, sur canal ouvert ;
- par mesure de débit des pompes ;
- par la mise en place d'un débitmètre portable.

La vérification concerne les équipements sur station mais également sur les réseaux (intervention en espace confiné).



Livable

- Compte-rendu de la mesure

Contrôle des raccordements chez les professionnels



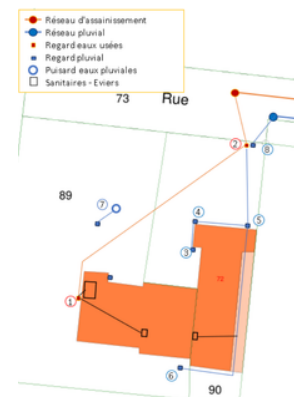
Terrain

La visite consiste à vérifier le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, d'identifier les anomalies de branchement (s'assurer de la dissociation eaux usées - eaux pluviales) et de conseiller les entreprises quant à la gestion de leurs effluents particuliers.

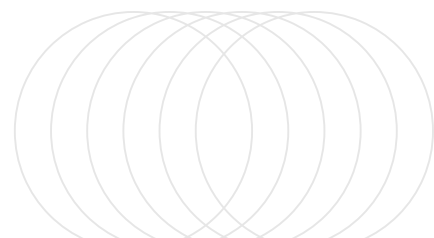


Livvable

☞ Compte-rendu de la visite



Aide à la rédaction de documents réglementaires



Autorisation de rejet et convention de déversement



Mission

Le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau public de collecte doit faire l'objet d'une autorisation, complétée si nécessaire d'une convention de déversement.

Une première phase d'analyse technique comprend l'identification de l'activité à l'origine des rejets, l'examen des exigences réglementaires et la caractérisation quantitative et qualitative des effluents. Si ces dernières données ne sont pas disponibles, un prélèvement ponctuel ou une mesure sur 24 heures peut être effectué (prestation en complément "mesures de rejet").

La mission inclut ensuite l'évaluation de la compatibilité des rejets avec le réseau public et la station d'épuration, ainsi que la définition des prescriptions techniques et financières, pour aboutir à la rédaction du projet d'autorisation.

Le document final comprend les conditions administratives, les valeurs limites de rejet, les modalités de contrôle et de suivi et les obligations de l'exploitant, dans le but de garantir la conformité réglementaire, la protection des ouvrages d'assainissement et la préservation du milieu naturel.



Livrables

- ☞ Autorisation de rejet
- ☞ Convention de déversement



Règlement d'assainissement



Mission

Le règlement d'assainissement définit les rapports entre la collectivité, l'exploitant et les usagers du réseau. Il liste les prestations du service et les obligations des usagers et des propriétaires.

Le document est élaboré en concertation avec la Collectivité. Il est adapté aux spécificités locales et devient un véritable outil de gouvernance du service. Il définit les objectifs et les règles de raccordement. Il fixe également les modalités de contrôles et de sanctions.



Livrible

- Règlement d'assainissement collectif

Etudes diagnostic et de Schéma Directeur d'Assainissement collectif

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la consultation, le choix et le suivi du Bureau d'Etudes



Mission

Les études réglementaires sont un préalable indispensable en assainissement collectif. Elles permettent d'établir un schéma directeur, programme pluriannuel d'actions hiérarchisées, chiffrées, et ce pour les 10 ans à venir. La mission comprend 2 phases :

- une assistance pour l'élaboration du Dossier de Consultation et l'aide au choix du Bureau d'Etudes ;
- le suivi technique du Bureau d'Etudes retenu, tant sur le terrain que sur ses rendus.



Livrables

- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Rapport d'analyse des offres
- Validation des rapports du Bureau d'Etudes (phase de suivi technique)
- Compte rendu des réunions

Choix d'un Maître d'oeuvre



Mission

La mission comprend 2 phases :

- une assistance pour l'élaboration du Dossier de Consultation ;
- l'aide au choix du Maître d'oeuvre.



Livrables

- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Rapport d'analyse des offres

Plan Pluri-annuel d'Actions



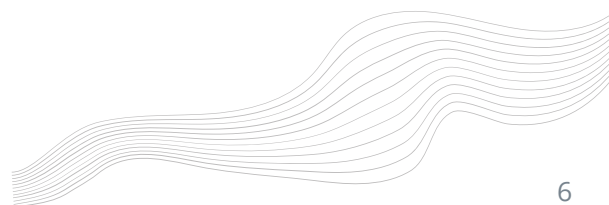
Mission

Cette démarche clé permet d'accompagner les collectivités pour planifier leurs projets d'investissement sur plusieurs années. Le plan est élaboré à partir des données existantes sur chaque système d'assainissement du territoire. Les actions nécessaires sont priorisées en collaboration avec la Collectivité et chiffrée pour permettre d'élaborer un planning prévisionnel. Un suivi est également proposé avec une mise à jour annuelle.



Livrible

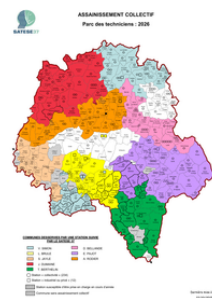
- Plan pluriannuel d'actions



MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES



- Equipe technique compétente
- Techniciens habilités CATEC*
- Véhicules de service équipés
- Appareils de mesures portables vérifiés
- Préleveurs portables
- Enregistreurs
- Logiciel informatique spécialisé



*CATEC : Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné



VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS ?

Nous avons les réponses
pour vous accompagner

Contactez-nous



**SYNDICAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
POUR L'EPURATION
ET LE SUIVI DES EAUX
D'INDRE-ET-LOIRE**

Domaine d'activités Papillon
3 rue de l'Aviation
37082 TOURS Cedex 2
Tel. : 02 47 29 47 37
courriel : satase37@satase37.fr
www.satase37.fr

